

L'inf'Eau 44 est un bulletin-conseil hebdomadaire et gratuit à destination des irrigants de la Loire-Atlantique pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne : démarrage, conduite, arrêt de l'irrigation, gestion des éventuelles restrictions. Ce bulletin est disponible sur le site de la [Chambre d'agriculture](#)

## Résumé :

La demande climatique reste importante avec des températures proches ou supérieures à 30°C pour les 7 prochains jours. De faibles précipitations attendues.

**A la suite du Comité de gestion des réservoirs de Naussac, Villerest et des étiages sévères (CGRNVEs) du 2 août 2022, le préfet de bassin prévoit un probable passage en alerte renforcée pour la Loire et pour l'eau potable en début de semaine prochaine.**

**Pour cette semaine, l'arrêté du 28 juillet est toujours en vigueur.**

**Les zones de la Vilaine, les affluents Sud et Nord de la Loire, Erdre amont, Brière-Brivet et l'ensemble des sous-bassins de la Sèvre-Nantaise restent en **crise**.**

**La zone de Logne/Boulogne/Ognon reste en **crise**.**

**La zone des Côtiers Bretons non réalimentée par la Loire reste en **crise**.**

**La zone des Côtiers Bretons réalimentée par la Loire (y compris le canal d'amenée) reste en **alerte renforcée**.**

**La zone de l'Oudon reste en **alerte renforcée**.**

**La zone Loire reste en **alerte**.**

**Le reste du département est en **vigilance**.**

Pour rappel, les restrictions concernent également les usages de l'eau potable : tous les usages de l'eau potable sont réglementés aux restrictions de niveau 2 (Alerte).

## Météo

### Pluviométrie des semaines passées par zone d'alerte :

Zone d'alerte*/ Station	Pluviométrie en mm		
	Semaine 28	Semaine 29	Semaine 30
<b>1</b> (Vilaine) /Derval	0	3.8	0.5
<b>3a</b> (Erdre amont) /Joué-sur-Erdre	0	3.9	3.7
<b>3b</b> (Erdre aval) /Carquefou	0	13.7	0.5
<b>3c</b> (Affluents Nord Loire) /Vallon-de-l'Erdre_Lasnerie	0	20.2	1.6
<b>3d</b> (Affluents Sud Loire) /Le Pallet	0	12.2	0.7
<b>3f</b> (Brière-Brivet) /Assérac_Barzin	0	1.4	1.8
<b>4</b> (Sèvre-Nantaise) /Le Pallet	0	12.2	0.7
<b>5</b> (Côtiers Bretons) /Villeneuve-en-Retz	0	9.2	0.9
<b>6a</b> (LOGNE BOULOGNE OGNON) Laujardière, Saint-Philibert-de-Grand-Lieu	0	12.5	0.7

\*Toutes les zones ne sont pas présentées

## Prévisions météo à 7 jours (Carquefou)

	Jeudi 4 août	Vendredi 5 août	Samedi 6 août	Dimanche 7 août	Lundi 8 août	Mardi 9 août	Mercredi 10 août
<i>Temps</i>							
<i>T° min / max (°C)</i>	20/32	14/32	16/34	18/37	21/38	19/36	19/36
<i>Pluie (mm)</i>	1.5	0	0	0	1	1	2
<i>ETP (mm)</i>	7.7	8.5	10.4	11.4	9.5	7	6

Sources : Weather Measures / MétéoCiel / MétéoFrance

Des températures supérieures à 30°C et des ETP qui restent élevées (supérieures ou égales à 6 mm) pour les 7 prochains jours. Des précipitations annoncées qui restent faibles (inférieures à 5 mm) et des orages annoncés en milieu de semaine prochaine. Vent d'est en moyenne à 15 km/h à partir du jeudi 4 août.

## Situation des ressources en eau au 31/07/2022

L'arrêté du 28 juillet reste en vigueur cette semaine.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 27 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesure au 31 juillet
N°	Nom			ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
1	VILAINE	Débits	La Chèvre (Derval)	150 l/s	60 l/s	50 l/s	70 l/s	87-80-62-53-56-51	46 l/s
2	LOUDON	Débits	Segré (SDAGE)	600 l/s	300 l/s	100 l/s	127 l/s	121-120-123-122-125-121	116 l/s
3a	ERDRE AMONT	Débits	Nort-sur-Erdre (SDAGE)	70 l/s	60 l/s	50 l/s	19 l/s	18-30-34-40-36-30	28 l/s
3b	ERDRE AVAL	Niveau de l'ERDRE	Port Jean (Carquefou)	4,29 m NGF	4,22 n NGF	4,19 m NGF	4.49 m NGF		4.34 m NGF
3c	AFFLUENTS NORD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)
3d	AFFLUENTS SUD LOIRE	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)
3e	LOIRE	Taux de salinité	Buzay	/	/	Taux de salinité > 1g/L	0.77 g/L	/	0.85 g/L

		Débits	Montjean-sur-Loire (SDAGE)	127 m³/s	110 m³/s	100 m³/s	125 m³/s	121-120-118-117-115-115	113 m³/s
3f	BRIERE-BRIVET	Note ONDE		Note < 8,5	Note < 8	Note < 7	4,83 (26/07)	/	4,83 (26/07)
4	SEVRE-NANTAISE	Débits	VOIR Tableau spécifique Bassin Versant de la Sèvre Nantaise (page 3)						
5	COTIERS BRETONS	Débits	Le Falleron (Saint-Etienne-de-mer-morte)	120 l/s	40 l/s	25 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6a	LOGNE BOULOGNE OGNON	Débits	Logne (Saint Colomban)	150 l/s	60 l/s	30 l/s	0 l/s	0-0-0-0-0-0	0 l/s
6b	LAC DE GRANDLIEU eaux superficielles	Cote de Buzay	/	< 1,55 m au 01/07 < 1,43 m au 01/08 < 1,30 m au 01/09	/	/	1,55 (25/07)	/	1,54 m (29/07)

\*La couleur grise correspond au niveau de vigilance / Les valeurs seuils ne sont pas présentées dans le tableau.

#### Pour le Bassin Versant de la Sèvre Nantaise :

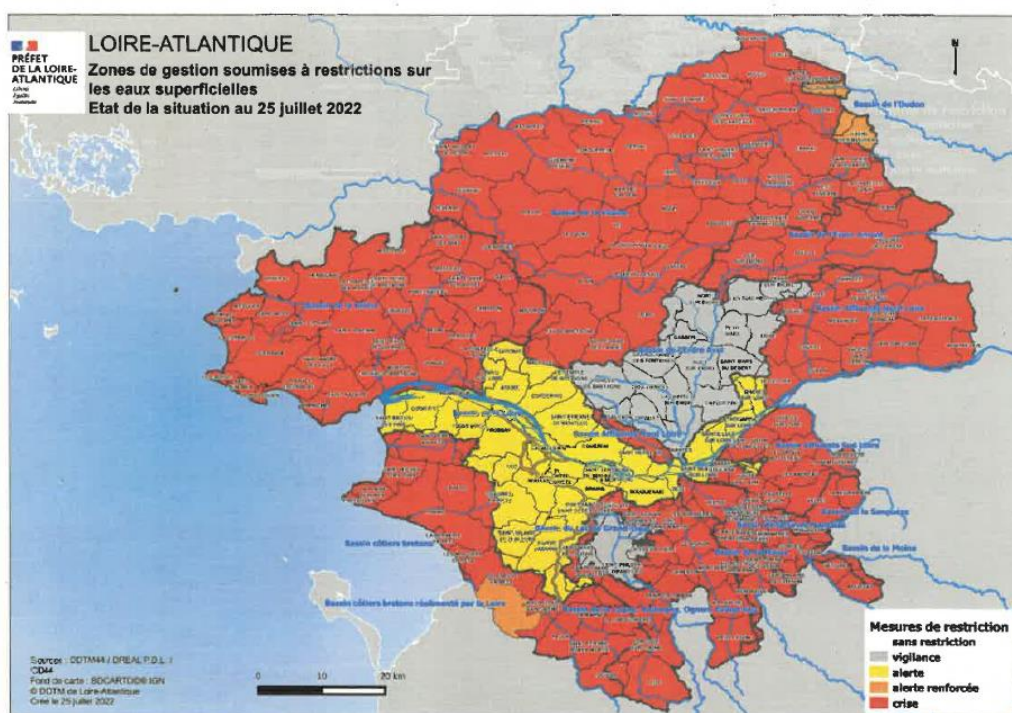
Les mesures restent identiques au dernier arrêté.

Zone d'alerte		Mode de gestion	Station de référence	SEUILS			Valeurs au 24 juillet 2022 (Arrêté précédent)	Valeurs des 6 jours précédents	Mesures au 31 juillet
				ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE			
N°	Nom								
4	Sèvre Nantaise (SNaSup 1)	Débits	Tiffauges	330 l/s	270 l/s	200 l/s	131 l/s	114-111-100-62-58-59	53 l/s
			Saint-Mesmin	300 l/s	170 l/s	150 l/s	90 l/s	84-83-72-62-67-57	52 l/s
			Vertou	1150 l/s	900 l/s	570 l/s	636 l/s	623-629-608-587-599-562	557 l/s
	Moine (SNaSup 2)	Débits	Saint-Créspin-sur-Moine	450 l/s	310 l/s	250 l/s	295 l/s	249-232-207-207-208-209	211 l/s
	Sanguèze (SNaSup 3)	Débits	Tillières	15 l/s	10 l/s	5 l/s	1 l/s	1-1-1-1-1-1	1 l/s
	Maine	Débits	Saint-Georges de Montaigu	50 l/s	20 l/s	10 l/s	3 l/s	9-2-2-2-4-2	2 l/s
Remouillé			270 l/s	110 l/s	90 l/s	70 l/s	66-64-63-65-68-73	77 l/s	

# Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

Les mesures réglementaires sont celles en vigueur au 28/07/2022 par Zone d'Alerte :

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
<p>Zone 3b : Erdre Aval</p> <p>Zone 6b : Lac de Grand-Lieu</p>	<p>Zone 3<sup>e</sup> : Loire</p>	<p>Zone 2 : Oudon</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons réalimentés par la Loire (y compris le canal d'aménée depuis la Loire)</p>	<p>Zone 1 : Vilaine</p> <p>Zone 3a : Erdre Amont</p> <p>Zones 3C et 3D : Affluents Nord Loire Affluents Sud Loire</p> <p>Zone 3F : Brière-Brivet</p> <p>Zone 4 : Maine, Sanguèze Sèvre-Nantaise, Moine</p> <p>Zone 5 Côtiers Bretons non réalimentés par la Loire</p> <p>Zone 6a Logne, Boulogne, Ognon, Grand-Lieu</p>



**Pour vérifier le zonage superficiel qui correspond à votre point de prélèvement :**

<https://ssm-ecologie.shinyapps.io/restreau/>

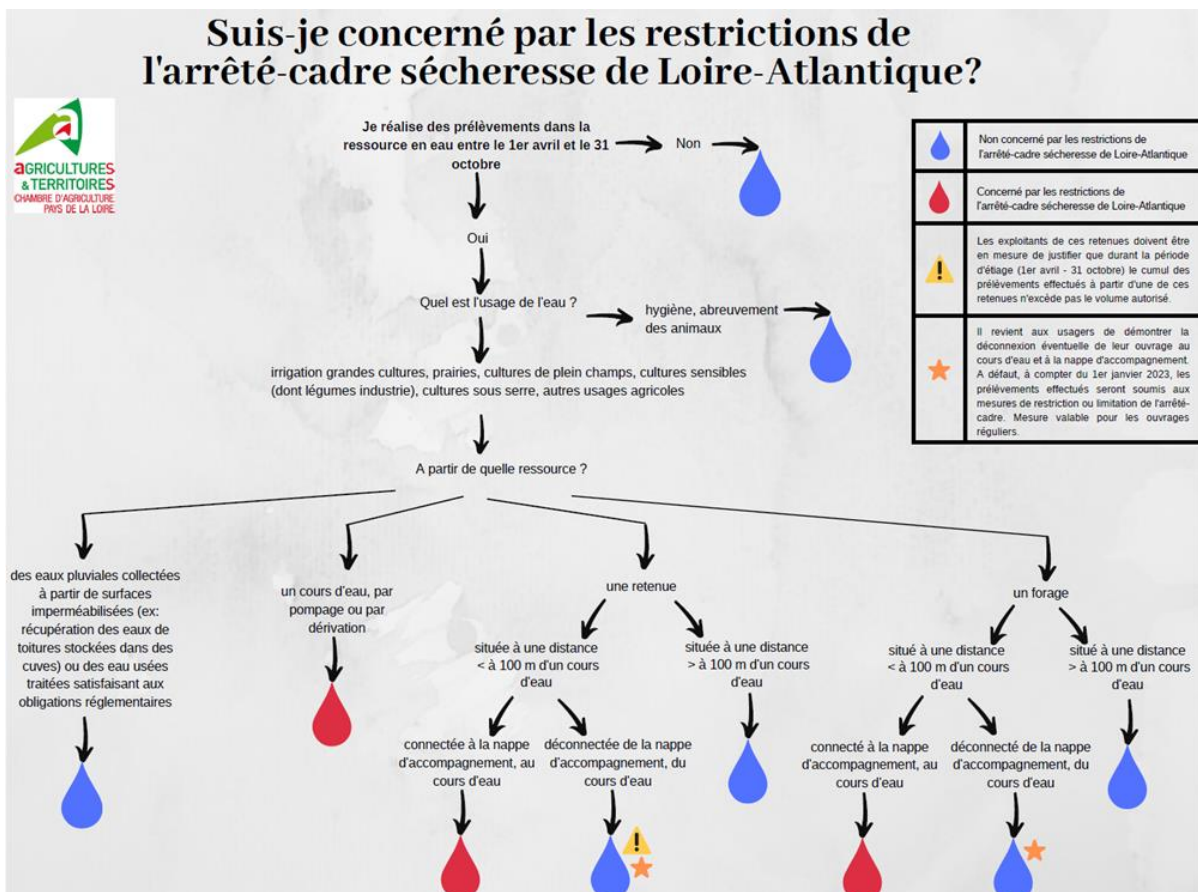
Usages agricoles	VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Grandes Cultures, Prairies, Cultures de plein champ	- Communication  - Réunion du comité sécheresse	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du <b>lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b> Ou si gestion volumétrique concertée, <b>réduction volumétrique*</b>	<b>Interdiction</b>	<b>Interdiction</b>
Cultures sensibles (maraichage)  Cultures irriguées par technique économes (micro-aspersion, goutte à goutte)  Cultures sous serre et jeunes plants en pépinière	- Mise en vigilance accrue du territoire	Information spécifique et Autolimitation des prélèvements	Limitation horaire des prélèvements : Interdiction du <b>lundi au vendredi de 10h à 20h et du samedi 10h au dimanche 20h.</b> Ou si gestion volumétrique concertée, <b>réduction volumétrique*</b>	<b>Interdiction sur décision du préfet</b>
Besoins des sites d'élevages (hygiène, abreuvement)	<b>Ne sont pas concernés par ces mesures</b>			

\*Taux de réduction de 30% du volume hebdomadaire maximal autorisé

**Pour savoir si votre prélèvement est concerné par l'arrêté cadre sécheresse qui régit l'utilisation de l'eau selon le type de ressource et le type d'usage, consulter le logigramme ci-dessous.**

**Pour rappel, chaque exploitant doit démontrer la déconnexion éventuelle de son ouvrage au cours d'eau et à la nappe d'accompagnement avant le 31 décembre 2022. Les démarches à suivre sont disponibles ici :**

[https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44\\_20211210\\_Protocole\\_connection\\_plan\\_eau\\_nappe.pdf](https://www.loire-atlantique.gouv.fr/content/download/51788/335723/file/DDTM44_20211210_Protocole_connection_plan_eau_nappe.pdf)



## Etat des cultures et des sols :

### Maïs :

Globalement, il y a une très forte hétérogénéité entre parcelles et près de 15 jours d'avance sur une année classique. Les maïs les plus avancés observés sont entre les stades grain laiteux et pâteux, les plus tardifs terminent leur floraison. Pour les maïs irrigués, les premiers ensilages sont prévus dans les 10 prochains jours. Les besoins en eau et la sensibilité au stress hydrique restent présents mais régressent.

### Etat de la réserve hydrique :

La demande climatique va rester élevée dans les prochains jours avec des ETP compris entre 6 et 11 mm /jour.

Les sols, qui se sont déjà largement asséchés, rencontrent des difficultés à retrouver durablement un niveau de remplissage permettant un développement optimal des cultures. Cette situation va perdurer car aucune pluie significative n'est annoncée pour les 7 prochains jours.

## Conseils poursuite de l'irrigation en maïs grain-ensilage :

**Dans la mesure des possibilités de prélèvement, il faut maintenir le rythme d'irrigation jusqu'au stade conseillé (voir ci-dessous)**

- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile faible à moyenne, un apport de 25 à 30 mm est conseillé tous les 5-6 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**
- ↪ **Pour les sols avec une réserve utile moyenne à forte, un apport de 30 à 40 mm est conseillé tous les 6 à 8 jours selon vos capacités de débit et le volume disponible.**

### Jusqu'à quand irriguer en Maïs ensilage ?

En fonction du stade du maïs et de la date prévisionnelle de récolte : **un dernier apport peut se justifier jusqu'à 10 à 15 jours avant la date de récolte en fonction de l'état des sols**, ce qui correspondant à peu près à 27% de MS plante entière. Il n'est pas conseillé d'irriguer dans les 10 jours avant récolte afin d'épuiser au mieux la réserve hydrique et avoir un chantier qui se fasse sans tasser le terrain.

**Ces recommandations sont à adapter selon la durée de votre tour d'eau, vos contraintes (débit, volume disponible...) et l'observation de vos parcelles.**

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire –  
Site de Nantes  
Rue Pierre Adolphe Bobierre –  
La GERAUDIERE  
44939 NANTES  
Tél. 02 53.46.60.00

Rédaction : Sophie HEMONT

Comité de relecture : Marion MOINEAU

Reproduction interdite

Retrouvez l'inf'Eau sur <https://bit.ly/InfEau>

Avec le soutien financier de :

